

Nom	Prénom	Direction
		Rémi Racine
École		Téléphone
École secondaire publique Omer-Deslauriers		613-820-0992

Étape 1: L'élève doit faire valider son choix d'activités par son conseiller d'orientation avant de faire l'activité. Les activités admissibles sont énumérées au verso.

Étape 2: L'élève doit remettre ce formulaire à son conseiller d'orientation à chaque fois qu'il termine des heures de service communautaire.

Important : Le formulaire doit être remis dans l'année scolaire au cours de laquelle le service communautaire a été effectué (juin 2022).

Description de l'activité effectuée et langue parlée		Nombres d'heures, date et lieu de l'activité			Approbation et signatures			
Description de l'activité 1		Nombre d'heures			Approbation de l'orientation ☐ Approuvé ☐ Non approuvé Signature :			
		Date(s) de l'activité			Nom du superviseur ou de la superviseure (en lettres moulées) :			
☐ Français ☐ Anglais		Lieu de l'activité		Signature:		Téléphone		
Description de l'activité 2		Nombre d'heures			Approbation de l'orientation ☐ Approuvé ☐ Non approuvé Signature :			
		Date(s) de l'activité			Nom du superviseur ou de la superviseure (en lettres moulées) :			
☐ Français ☐ Anglais		Lieu de l'activité			Signature:		Téléphone	
		Total d'heures con	ıplétées					
Signature de l'élève	année	mois jour	Signat	ture du parent/tuteu	r/tutrice	année	mois	jour /
Signature de la direction ou de l'orientation	année	mois jour	_	-	qui inscrit les heures de service é de notes de l'Ontario	année	mois	jour

Les renseignements recueillis seront utilisés uniquement dans le cadre des activités de service communautaire exigées pour l'obtention du Diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DÉSO) : ils ne pourront être transmis à d'autres personnes ou organismes et serviront uniquement à suivre le cheminement de l'élève. Pour obtenir des renseignements supplémentaires, prière de communiquer avec la direction ou le personnel en orientation scolaire de l'école.

## Activités admissibles

## Pour l'année scolaire 2021-2022 seulement

- L'activité peut être rémunérée jusqu'à un maximum de 10 heures avec l'obligation de réaliser un exercice de réflexion indiquant comment leur travail a contribué au service des autres.
- L'activité permet d'appuyer ses jeunes frères et sœurs dans leurs devoirs ou de les superviser après l'école.
- L'activité consiste à effectuer des corvées pour aider un parent âgé (faire des courses)
- L'activité est à but non lucratif.
- L'activité permet la participation à des activités organisées par des organismes reconnus qui profitent à une communauté (p. ex., le Bal de neige, les festivals, les foires communautaires, les téléthons, etc.);
- L'activité permet d'appuyer des activités récréatives dans des centres communautaires, des centres d'accueil pour personnes âgées, des hôpitaux, des camps de jeunes à but non lucratif, des garderies à but non lucratif, etc.;
- L'activité consiste à offrir son aide à des personnes handicapées ou en perte d'autonomie à la maison à condition d'être parrainé par un organisme communautaire;
- L'activité permet à l'élève d'offrir du tutorat avant ou après les heures de classe auprès d'élèves de l'élémentaire ou du secondaire dans une institution scolaire où un organisme communautaire;
- L'activité demande la participation à des projets communautaires d'ordre écologique ou humanitaire avec ou pour un organisme;
- L'activité consiste à participer à une activité à l'extérieur de l'école liée à un club ou une équipe sportive à condition qu'elle ne s'inscrive pas dans une activité obligatoire ou une collecte de fonds pour le club ou l'équipe.

Si l'activité choisie ne figure pas dans cette liste, l'élève devra la faire approuver par écrit (ou par courriel) par la direction de l'école ou sa conseillère ou son conseiller d'orientation.

## Activités inadmissibles du CEPEO

- L'activité serait normalement accomplie par un employé rémunéré dans le lieu de travail.
- L'activité est le prolongement de l'enseignement dans une classe ou dans un cours auquel l'élève est inscrit (p. ex., éducation coopérative, observation au poste de travail, expérience de travail).
- L'activité a lieu durant les heures normales d'enseignement de la journée scolaire (l'activité prévue pendant les pauses ou les périodes libres est cependant autorisée).
- L'activité a lieu dans une société minière ou forestière et l'élève est âgé de moins de 16 ans.
- L'activité a lieu dans une usine et l'élève est âgé de moins de 15 ans.
- L'activité se déroule dans un lieu de travail autre qu'une usine et l'élève est âgé de moins de 14 ans et n'est pas accompagné par un adulte.
- L'activité exige la conduite d'un véhicule ou l'utilisation d'outils électriques ou d'échafaudages.
- L'activité exige l'administration à une autre personne d'un médicament ou une intervention médicale.
- L'activité exige la manipulation de substances dangereuses telles qu'elles sont définies dans la Loi sur la santé et la sécurité au travail.
- L'activité exige de posséder les connaissances de travailleurs dont le métier est réglementé par le gouvernement provincial.
- L'activité se rapporte au secteur bancaire ou exige de s'occuper de valeurs mobilières ou de bijoux, d'œuvres d'art, d'antiquités ou d'autres objets précieux.
- L'activité est constituée de corvées domestiques requises au domicile de l'élève, c'est-à-dire les travaux ménagers et d'entretien du terrain, ou est reliée à ses loisirs.
- L'activité est reliée à des programmes de service communautaire ordonnés par les tribunaux (p. ex., programmes de service communautaire pour les jeunes contrevenants, programmes de probation).
- L'activité consiste à faire du porte à porte pour un parti politique, pour recueillir des fonds ou pour faire la promotion d'une personne, d'un groupe ou d'un produit.
- L'activité est reliée à des groupes à tendance raciste, sexiste, ou faisant la promotion, implicite ou explicite, de violence...
- L'activité mettrait l'élève en contact direct avec des personnes souffrant de maladies contagieuses ou ayant des comportements agressifs.
- L'activité n'est pas sécuritaire et ne respecte pas les valeurs du CEPEO.